

LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE, TÈRE POLICE MUNICIPALE DE FRANCE

BILAN DES 2 ANS DE LA POLICE MUNICIPALE



© JOSÉPHINE BRUEDER / VILLE DE PARIS

NOVEMBRE 2023
DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- P.4 ÉDITO DE NICOLAS NORDMAN**

- P.7 2 ANS DE LA POLICE MUNICIPALE : LE DÉPLOIEMENT ET L'INTENSIFICATION DES MISSIONS SE POURSUIVENT**

- P.8 GARANTIR LA SÉCURITÉ
DES PARISIENNES ET DES PARISIENS**

- P.14 FAIRE RESPECTER LE CODE DE LA RUE**

- P.18 SANCTIONNER LES INCIVILITÉS**

- P.20 LA POLICE MUNICIPALE EN ORDRE DE MARCHÉ POUR LES
JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**

- P.24 BILAN DES 2 ANS DE LA POLICE MUNICIPALE**

ÉDITO

© JEAN-BAPTISTE CURLIAT / VILLE DE PARIS



NICOLAS NORDMAN

Adjoint à la Maire de Paris en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale

Il y a deux ans maintenant, Anne Hidalgo concrétisait l'une des promesses emblématiques de sa campagne des élections municipales en créant la police municipale parisienne.

Deux ans après sa création, la police municipale parisienne est d'ores et déjà la première de France en termes d'effectifs avec plus de 1 100 agents répartis dans l'ensemble des arrondissements parisiens.

Dotés d'une feuille de route claire et ambitieuse, les policières et les policiers municipaux assurent quotidiennement la tranquillité et la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, protégeant les plus vulnérables d'entre eux et garantissant la propreté de l'espace public.

Police de proximité à l'écoute des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens, la Police Municipale a répondu à 45 000 appels, organisé 375 000 opérations et dressé plus de 2,5 millions de procès-verbaux au titre de la protection routière et de la lutte contre les incivilités ces deux dernières années avec pour seul objectif de garantir à chacune et à chacun d'entre eux un cadre de vie agréable et sécurisé.

Le Code de la Rue, adopté en juin dernier par le Conseil de Paris, est venu conforter le rôle de la Police Municipale Parisienne en matière de protection des piétons, usagers les plus vulnérables dans la rue, face aux comportements dangereux de certains automobilistes et cyclistes.

Pour garantir aux Parisiennes et aux Parisiens un véritable service public de sécurité, nous avons par ailleurs fait le choix d'intensifier la coopération entre la Police Municipale et la Police Nationale : près de 3000 opérations conjointes ont ainsi été engagées depuis la fin de l'année 2021 afin de renforcer par exemple la protection routière et la lutte contre les ventes à la sauvette qui, nous le savons, constituent des sujets de préoccupation majeurs.

Cette Police Municipale Parisienne, nous l'avons voulu exemplaire et transparente. C'est pourquoi nous avons fait le choix de créer un comité d'éthique, aujourd'hui présidé par l'ancien Défenseur des Droits Jacques Toubon. Des caméras piétons seront déployées ces prochaines semaines, afin de garantir la transparence, l'exemplarité de leur action et la sécurité des agents. En 2023, nous avons également donné un élan supplémentaire à cet objectif de transparence en créant l'Observatoire de la Tranquillité Publique. Désormais, chaque Parisienne et Parisien peut consulter les publications de l'activité de la Police municipale. Ces outils inédits nous placent à l'avant-garde des polices municipales en France, en matière de déontologie.

Cette montée en puissance de la Police Municipale, nous nous engageons évidemment à l'amplifier et à l'accélérer dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 avec pour seule boussole d'offrir aux Parisiennes et aux Parisiens un service public de sécurité efficace et adapté à leurs préoccupations.



DEUX ANS DE LA POLICE MUNICIPALE : LE DÉPLOIEMENT ET L'INTENSIFICATION DES MISSIONS SE POURSUIVENT

L'action des policières et policiers municipaux de Paris s'est intensifiée au cours de cette dernière année.

Les missions confiées aux agents de la police municipale parisienne sont diverses et témoignent de la volonté de la Maire de Paris de garantir à l'ensemble des habitantes et habitants de notre ville la tranquillité à laquelle ils ont droit.

Qu'il s'agisse de sécuriser les Parisiennes et les Parisiens avec une vigilance particulière pour les plus vulnérables d'entre eux, d'améliorer la protection routière afin de garantir la sécurité de toutes et tous, d'accompagner la transition écologique de notre ville en veillant tout particulièrement à la propreté de l'espace public ou bien encore de favoriser son apaisement en accentuant notamment la régulation des lieux festifs et touristiques, les agents de la police municipale parisienne ont été particulièrement mobilisés sur l'ensemble du territoire parisien.

Plusieurs actions ont particulièrement mobilisé la police municipale parisienne ces derniers mois.

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PARISIENNES ET DES PARISIENS

PROTÉGER LES JEUNES AVEC DES ACTIONS DE PRÉVENTION

• AGIR CONTRE LES RIXES

Paris a connu ces dernières années un nombre important de rixes, ces affrontements violents dans l'espace public réunissant des groupes d'individus, malheureusement souvent mineurs.

Ces évènements ont fait de nombreux blessés et provoqué le décès de plusieurs jeunes. Leurs conséquences sont graves, non seulement pour les victimes, les auteurs et leurs proches, mais aussi pour les autres jeunes et les habitants des quartiers dans lesquelles elles se déroulent.

Face à ce phénomène, la Ville agit de manière résolue depuis 2019 avec l'adoption de la Stratégie parisienne de prévention des rixes, et la mise en œuvre d'un Acte 2 de la Stratégie en 2021.

Les principes d'action de la stratégie parisienne de prévention des rixes sont :

- La mise en place de dispositifs de veille et d'alerte sous l'égide des mairies d'arrondissement
- Le doublement de l'équipe parisienne de médiation spécialisée sur les rixes, composée de 40 médiateurs
- Un **appel à projets annuel à hauteur de 200 000 euros** consacrés aux actions de prévention
- La **création d'une formation** dédiée pour les agents de police municipale

Depuis 3 ans, le nombre de rixes évitées augmentent et le nombre de rixes recensées baisse. En 2022, on comptait 25 rixes recensées à Paris et 13 rixes « évitées ». En 2021, on dénombrait **50 rixes recensées et 24 rixes « évitées »**. Depuis le début de l'année 2023, on comptabilise **20 rixes recensées et 9 rixes « évitées »**.

Depuis octobre 2021, ce sont **734 missions de l'Équipe Parisienne de Médiation** qui ont eu lieu dans le cadre d'alertes rixes dans les arrondissements.



© GUILLAUME BONTEMPS / VILLE DE PARIS

• **PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX PÉTARDS ET MORTIERS**

Alors que plus d'une centaine d'actes sont recensés chaque année, et notamment l'été, la Ville de Paris et la préfecture de police ont mis en place un plan de prévention et de lutte contre les tirs de pétards et mortiers avec la préfecture de police, la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, le Groupement inter-bailleurs de surveillance (GPIS) et le rectorat de Paris.

Le Plan se fonde sur trois axes opérationnels :

- **Organiser une large campagne de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes au travers d'interventions en milieu scolaire.** Les médiateurs de la Ville ont bénéficié d'une formation et se déploient dans les établissements scolaires identifiés par les mairies d'arrondissement.
- **Déployer une campagne d'information auprès des commerçants et de contrôle des ventes d'artifices, notamment au public mineur.** Les médiateurs de la Ville et les agents de la police municipale, en lien avec les agents de la police nationale, organisent des passages et contrôles dans certains commerces identifiés par les mairies d'arrondissement.
- **Mobiliser et coordonner les acteurs de la sécurité autour de dispositifs opérationnels de prévention et de sécurisation des lieux et sites sensibles,** en amont et durant les festivités du 14 juillet. Les agents de la police municipale, de la police nationale, du GPIS-GIE et des pompiers de Paris sont en veille conjointe à ce sujet dans les arrondissements pour patrouiller et intervenir si nécessaire, chacun dans son domaine de compétences.

Depuis le mois de juin, **12 sessions d'interventions** ont eu lieu auprès de classes de 4^{ème} et 3^{ème}, 247 élèves sensibilisés.



© GUILLAUME BONTEMPS / VILLE DE PARIS

• ACCOMPAGNER LES PERSONNES À LA RUE

La Ville de Paris est la seule collectivité territoriale de France à avoir créé une maraude municipale. La création de l'unité d'assistance aux sans-abris (UASA) et son intégration au sein de la police municipale témoignent de la volonté de la Maire de Paris de porter une attention toute particulière aux Parisiennes et aux Parisiens les plus vulnérables. L'unité d'assistance aux sans-abris rassemble à la fois des policiers municipaux et des travailleurs sociaux qui interviennent 7j/7 sur l'ensemble de l'espace public parisien pour dresser un état des lieux régulier des campements qui y sont installés, venir en aide aux personnes sans-abris, répondre à leurs besoins et à leurs inquiétudes et s'assurer qu'elles disposent bien d'un suivi social adapté.

Depuis 2 ans, **4 400 maraudes** de l'UASA ont été réalisées.

En 2022, les agents de l'UASA ont **rencontré et accompagné près de 15 000 personnes à la rue** et permis à **82 d'entre elles de bénéficier d'une solution d'hébergement.**



• **PROTÉGER LES SÉNIORS**

Parfois isolées et vulnérables, les personnes âgées sont malheureusement plus souvent victimes d'actes de délinquance. La Ville de Paris a mis en place un parcours d'accompagnement mieux ciblé visant à renforcer la protection de nos aînés en :

- **diffusant une campagne de prévention contre les vols à la fausse qualité et à la ruse ;**
- **sensibilisant les gardiens d'immeubles et les aides à domicile, les espaces parisiens des solidarités d'arrondissement, les établissements accueillant des personnes âgées**, mais également sur les points de rencontre « totems » de la police municipale parisienne et par des réunions d'information dans les arrondissements ;
- **proposant un accompagnement juridique et psychologique des victimes**, en mandatant l'association Paris Aide aux Victimes ;
- **accompagnant les personnes âgées pour des opérations sensibles comme les retraits bancaires.**

Sur un simple appel téléphonique (01 42 76 77 77), toute personne âgée qui désire effectuer des opérations bancaires peut s'assurer de la protection de la police municipale parisienne;

Depuis octobre 2021, ce sont **1 168 accompagnements réalisés par les Missions d'Accompagnement et de Protection locales dans le cadre du dispositif tranquillité seniors.**

FAIRE RESPECTER LE CODE DE LA RUE

Le « Code de la rue », voté par le Conseil de Paris le jeudi 6 juillet 2023, a pour objectif de **repenser et de clarifier les règles de partage de l'espace public parisien** en protégeant prioritairement les piétons, usagers les plus vulnérables.

L'évolution des modes de déplacement et l'essor des mobilités douces, comme les vélos ou les trottinettes, ont métamorphosé Paris en quelques années. Mais ces transformations ont généré des tensions, des conflits entre usagers de l'espace public et aussi des incivilités. L'objectif de ce Code : retrouver de la sérénité et de la sécurité dans la rue, en priorité pour les piétons et les personnes les plus vulnérables.

Le Code de la rue rappelle les règles essentielles à respecter et édicte des mesures concrètes :

- **Des actions de sensibilisation** menées avec les associations dans l'espace public ou dans les écoles pour **développer le « savoir rouler » auprès des scolaires ;**
- **Des aménagements de voirie** en cours ou à venir **pour mieux organiser le partage de l'espace public**, avec par exemple une accélération des projets d'élargissement de trottoirs ou de piétonisation des rues aux écoles ;
- Des missions de la police municipale, de prévention et de verbalisations pour **sanctionner les infractions** liées au Code de la route ;
- **Des mesures de plaidoyer** auprès des autorités de l'État pour faire évoluer un cadre réglementaire, parfois rigide, qui incapacite à certains égards l'action de la Ville de Paris : mise en place de radars urbains, clarification des règles d'usage sur le trottoir, amélioration de la signalisation pour procéder à la vidéo-verbalisation etc.



BILAN CHIFFRÉ DES INFRACTIONS RELEVÉES PAR LA POLICE MUNICIPALE ENTRE JUILLET ET FIN SEPTEMBRE 2023

Infractions Code de la Rue	Juillet 2023 fin septembre 2023
Circulation interdite sur voie réservée	76 933
Non-respect des zones de livraison	24 417
Non-respect de l'arrêt au feu	7 165
Circulation illicite sur trottoirs (dont non-respect de l'allure au pas)	679
Vitesse excessive	343
Refus priorité piéton	1 397
Introduction d'un véhicule dans un carrefour encombré	87
Stationnement très gênant sur trottoirs	22 102
Stationnement illicite sur voie réservée	8 398
Stationnement très gênant sur passage piéton ou à moins de 5m d'un passage piéton	4 200
Usage abusif du klaxon	18
Traversée irrégulière des piétons	-
Encombrement des trottoirs	16 941
<i>dont encombrement liée à une terrasse</i>	<i>6 303</i>
<i>dont dépôt sur la voie publique</i>	<i>5 034</i>
<i>dont dépôt lié à une vente à la sauvette</i>	<i>2 859</i>
<i>dont présentation irrégulière à la collecte</i>	<i>2 030</i>
<i>dont étalage</i>	<i>430</i>
<i>dont dépôt lié à un chantier</i>	<i>285</i>
Total	162 680



© GUILLAUME BONTEMPS / VILLE DE PARIS

SANCTIONNER LES INCIVILITÉS

• RÉGULER LES VENTES À LA SAUVETTE DE PRÉVENTIONS

Le plan d'actions contre les ventes à la sauvette constitue un cadre de coopération pour lutter contre ce phénomène qui : génère de la concurrence déloyale pour les primeurs et les commerçants des marchés parisiens, présente un risque pour la santé des consommateurs au regard de la qualité douteuse des produits et contribue à dégrader l'espace public avec un coût notable pour le contribuable parisien.

Co-construit avec la préfecture de police, ce plan de lutte contre les ventes à la sauvette comporte 4 volets principaux et doit nous permettre de démanteler l'ensemble des réseaux organisés qui se livrent à ces trafics massifs en :

- luttant activement contre l'insalubrité et les nuisances générées par les ventes à la sauvette : mise en œuvre de cartographies pour mieux connaître les points noirs, coordination entre partenaires pour mener des opérations impactantes et coordonnées sur le territoire parisien ;
- amplifiant, avec le soutien du Parquet, les services d'enquête de la police nationale et la SEMMARIS, la remontée et le démantèlement des circuits d'approvisionnement des marchandises sur le marché de Rungis ;
- alertant, par des campagnes intensives de sensibilisation, les Parisiennes et les Parisiens sur les enjeux de santé publique et de concurrence déloyale soulevés par ce phénomène ;
- s'appuyant sur le réseau associatif pour redistribuer les denrées consommables aux associations de solidarité qui viennent en aide aux publics vulnérables.

Ce sont **30 opérations conjointes** qui sont organisées, chaque semaine, par la police municipale et la police nationale. Ces opérations conjointes ont donné lieu à près de **12 000 PV en 2022** et à plus de **8 000 depuis début 2023** pour des « dépôts » liés aux ventes à la sauvette.

• **GARANTIR LA PROPRETÉ EN LUTTANT CONTRE LES TAGS ET GRAFFITIS ABUSIFS**

Chaque jour, **les éboueurs de la Ville de Paris enlèvent près de 650m² de tags et graffitis dans Paris.** Chaque semaine, des centaines d'affiches collées illégalement sur les murs sont retirées. Ces actes délictueux sont une pollution visuelle, une dégradation de notre environnement urbain et un manque de respect pour le travail quotidien des agents de la propreté. Face à ce phénomène, la Ville de Paris se mobilise pour aider les copropriétés et bailleurs à nettoyer les tags et les affiches et les invitent à systématiquement déposer plainte contre ces agissements illégaux.

La police municipale est pleinement mobilisée dans la lutte contre les tags et les graffitis : 1029 signalements lui ont d'ailleurs été transmis depuis sa création en octobre 2021 avec une forte augmentation depuis le début du mois d'octobre suite aux événements dramatiques survenus au Proche-Orient. Les policières et les policiers municipaux, avec l'appui de leurs collègues des services de propreté, établissent notamment des rapports circonstanciés des incivilités qu'ils constatent dans l'espace public parisien.

Un signalement opérationnel particulier a été mis en place pour les tags haineux ou assimilés. Une procédure de transmission des faits constatés est alors mise en œuvre conformément aux dispositions de l'article 40 du Code de procédure pénale qui comporte des rapports transmis au Procureur de la République.

À ce jour, depuis janvier 2022, ce sont ainsi **43 procédures de transmission des faits constatés qui ont été mises en œuvre par la police municipale parisienne.**

LA POLICE MUNICIPALE EN ORDRE DE MARCHÉ POUR LES JEUX

UNE EXPERTISE DE SÉCURISATION DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS RENFORCÉE EN 2023

• CONCERT ET FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Le traditionnel concert suivi du feu d'artifice de la Tour Eiffel pour la Fête nationale a été organisé sur le Champ de Mars le vendredi 14 juillet 2023. Le dispositif de sécurisation a été assuré conjointement par la police municipale chargée de la sécurisation du public et la préfecture de police concernant le maintien de l'ordre et le risque terroriste. Il était composé de 218 agents de sécurité privée, de 160 agents opérationnels de police municipale et de médiateurs pour assurer le bon déroulement de l'évènement à l'intérieur du périmètre et aux alentours.

56 000 personnes accueillies après filtrage et comptage électronique hors invités et VIP, ainsi que sur le secteur du Trocadéro avec 3 000 personnes. Aucun incident majeur n'a été déploré.



Accueil et filtrage du public par les agents de police municipale aux abords du Champ de Mars.



Présentation du dispositif de sécurité à Laurent Nunez, préfet de police et à Nicolas Nordman, adjoint à la sécurité à la Maire de Paris, par Michel Felkay, directeur de la police municipale.

• COUPE DU MONDE DE RUGBY

À l'occasion de la Coupe du monde de rugby qui s'est déroulée en France du vendredi 8 septembre au samedi 28 octobre 2023, la place de la Concorde a accueilli sur sa partie Est, fermée à la circulation, un village dédié au rugby avec une capacité d'accueil de 39 000 personnes, pendant toute la durée de la compétition.

La police municipale a tenu 200 points de circulation sur la place de la Concorde durant les 50 jours d'ouverture du village Rugby du 8 septembre au 28 octobre 2023.

Un opérateur de la Salle de Commandement de la police municipale était mobilisé au poste de commandement opérationnel du village.



LES MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE DURANT LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Paris va accueillir à l'été 2024 successivement les Jeux Olympiques et Paralympiques. Dans ce cadre-là, la police municipale, en complémentarité de la police nationale, va assurer un grand nombre de missions.

- **Assurer les missions de tranquillité publique sur le territoire parisien** : avec une affluence très importante, il conviendra d'assurer la tranquillité publique dans les arrondissements, dans les parcs et jardins, sur la voirie, sur les terrasses des cafés, des restaurants, pour les visiteurs, les touristes et pour les habitants ;
- **Participer à la coordination et au commandement des opérations** avec le *Paris Operation Center* (POC 2024) et, le cas échéant, à une salle de commandement commune avec les autres services de sécurité ;
- **Assurer la sécurité lors de la période de montage des installations olympiques** : en amont des Jeux, enlever les véhicules qui nuiraient à la mise en place des installations pour les compétitions et assurer la sécurité routière lors de certaines phases d'installation ;
- **Participer au bon déroulement du parcours de la flamme** les 14, 15 et 26 juillet 2024 ;
- **Participer à la sécurisation de la cérémonie d'ouverture** : des agents participeront, sous la responsabilité de l'État, à la sécurisation de la cérémonie d'ouverture ;
- **Sécuriser les lieux de festivités dans les arrondissements** : 16 lieux de festivités organisés par la Ville de Paris verront des passages réguliers de patrouilles de la police municipale ;
- **Sécuriser les accès de l'Hôtel de ville, lieu d'accueil quotidien des personnalités** : la police municipale assurera la gestion des accès à l'Hôtel de ville et aux événements sur le parvis ;
- **Sécuriser les sites totémiques qui ont été choisis par la Ville pour accueillir des événements** : Académie du Climat, Quartier Jeune, Fabrique des Solidarités ;
- **Sécurisation de Paris-Plages** : la police municipale assurera la tranquillité pendant tout l'été.

UNE POLICE MUNICIPALE QUI RENFORCE SON ÉQUIPEMENT

Déploiement de caméras-piétons

Pour protéger les agents et renforcer la confiance des Parisiennes et des Parisiens, la Ville de Paris investit dans des caméras-piétons. Tous les agents de la police municipale sont habilités par arrêté du Directeur et arrêté préfectoral, conformément à la loi du 25 mai 2021, à faire usage de caméras individuelles. **La dotation en caméras piétons constitue un dispositif permettant d'apaiser les relations entre la police et la population.** L'usage de ces caméras contribue à la prévention des atteintes contre les policiers municipaux tout en garantissant le respect des règles déontologiques à l'occasion de leurs missions.

Déjà 221 caméras-piétons ont été livrées dans les divisions territoriales de police municipale.

Le déploiement se poursuivra jusqu'au Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (à termes, il y aura 2 caméras par équipement de police municipale, soit 4 agents).

L'acquisition de nouvelles jumelles radars et de sonomètres

Afin de renforcer son action en termes de protection routière, la Ville de Paris a acquis **9 jumelles radars** pour pouvoir procéder notamment à des contrôles de vitesse.

Afin de lutter contre les nuisances sonores, la Ville de Paris a acquis **8 sonomètres** capables de mesurer le bruit des engins motorisés.

Le déploiement se poursuit jusqu'au Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



© SERVICE COMMUNICATION DPMP - VILLE DE PARIS

Un nouveau poste mobile de commandement

La Ville de Paris s'équipe pour piloter ses opérations au plus près de l'action. Véritable poste de commandement avancé de la Ville de Paris, le Poste de Coordination est le relais local de la Salle de Commandement Opérationnel de Paris. Il constitue le point de ralliement des services techniques de la Ville et des autres intervenants de compétences utiles à la gestion de crise (ramassage des déchets, voirie, transport, protection, réseaux, ...). **Le nouveau poste mobile de commandement sera mobilisable 7j/7, 24h/24, en moins de 2 heures, sur appel de la Salle de Commandement Opérationnel de Paris.** À l'intérieur : un espace d'accueil et de réunion, un espace dédié au poste de commandement et une banque de distribution. Le véhicule est équipé des dispositifs techniques spécifiques au fonctionnement d'un poste de commandement (projection vidéo, écrans, espace vidéosurveillance, plusieurs postes opérateurs, radios).

BILAN DES 2 ANS DE LA POLICE MUNICIPALE

Les chiffres clés (octobre 2021 – octobre 2023)



Activités

- Nombre de missions réalisées : **375 751**
- Nombre d'opérations conjointes avec la police nationale : **2 856**
- Nombre d'actions de médiation : **23 613**
- Nombre de missions de l'UASA : **4399**
- Nombre d'appels à la PM : **44 914**

Verbalisations

- Nombre de PV LCI : **165 889**
- Nombre de PV PR : **2 388 284**
- Nombre de PV Unité de Vidéo-Verbalisation : **606 021**

L'accès aux données de la police municipale grâce à la création d'un Observatoire de la tranquillité publique

Afin de rendre transparente l'action de la police municipale parisienne, un Observatoire de la tranquillité publique a été créé en mars 2023. L'Observatoire de la tranquillité publique poursuit trois missions :

- rendre compte de l'activité statistique de la police municipale ;
- recueillir les doléances des Parisiennes et des Parisiens aux différents points de rencontre dans l'espace public (Totems), dans les parcs et jardins, via les différents canaux de la Ville de Paris (Dans ma Rue) ou à travers le centre d'appel de la police municipale (joignable au 3975) ;
- orienter les opérations de la police municipale à partir des attentes formulées par le public pour répondre plus efficacement aux priorités locales.

Il a aussi vocation à animer une démarche partenariale et participative autour des enjeux de prévention et de sécurité et l'amener au plus près des Parisiennes et Parisiens.

Depuis juillet 2023, les Parisiennes et Parisiens ont accès aux données de l'action de la police municipale pour l'année 2022 et les 6 premiers mois de l'année 2023, sur le site : opendata.paris.fr

Bilan des journées de mobilisation de la police municipale

La police municipale est mobilisée tous les jours et 24h/24 dans les arrondissements parisiens. Afin de mettre en lumière l'action de la police municipale sur certains sujets, des Journées thématiques et pédagogiques ont été organisées depuis octobre 2021.

<p>4 septembre 2023</p>	<p>Journée police municipale mobilisée pour assurer la sécurité des élèves et veiller au respect du code de la rue</p> <p>L'objectif était d'assurer la sécurité des enfants et de leurs familles à proximité des établissements scolaires pour la rentrée, en protégeant les traversées piétonnes et avec un dispositif renforcé de présence d'agents. L'enjeu était également de veiller au respect du code de la rue.</p> <p><u>Bilan de la journée</u> 90 missions 201 équipages ont été spécifiquement dédiés à ces missions par les divisions territoriales et les divisions d'appui. Ces missions ont donné lieu à des actions de sensibilisation, des contrôles et des verbalisations : 1706 PV dans le cadre de la régulation des déplacements et de la protection routière et 131 PV dans le cadre de la lutte contre les incivilités (encombrement des trottoirs, non remise des poubelles).</p>
<p>14 juin 2023</p>	<p>Journée police municipale mobilisée pour l'accessibilité des trottoirs</p> <p>Elle avait pour thème l'accessibilité des trottoirs et quatre missions étaient particulièrement ciblées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Agir contre le stationnement gênant sur les trottoirs, en verbalisant tous les véhicules en stationnement abusif et entravant la libre circulation des piétons.- Sanctionner la circulation sur trottoir des véhicules motorisés, des cyclistes et des trottinettes électriques, car la présence de ces engins sur les trottoirs représente un danger pour les piétons.- Verbaliser les occupations excédentaires dans l'espace public, telle que les terrasses, les chantiers et les encombrants.- Porter une attention aux poubelles non remises en dehors des horaires autorisés, pouvant perturber la circulation et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. <p><u>Bilan de la Journée</u> 92 équipages ont été spécifiquement dédiés à ces missions par les divisions territoriales et les divisions d'appui. Elles ont donné lieu à des actions de sensibilisation, des contrôles et des verbalisations : 217 PV dans le cadre de la lutte contre les incivilités et 446 PV dans le cadre de la régulation des déplacements.</p>

<p>16 mai 2023</p>	<p>Journée police municipale mobilisée pour le respect des voies réservées</p> <p>Elle avait pour thème le respect des voies réservées et la fluidité des transports et trois missions étaient particulièrement ciblées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répression de la circulation sur les voies de bus - Gestion de l'encombrement des carrefours - Stationnement en double file <p><u>Bilan de la Journée</u> 5 opérations conjointes en collaboration avec la RATP se sont déroulées aux abords des voies du tramway : Porte des Lilas, Porte de Clichy, Porte de Vincennes, porte d'Orléans et rue St Pétersbourg. 112 équipages ont été spécifiquement dédiés à ces missions par les divisions territoriales et les divisions d'appui. Elles ont donné lieu à des actions de sensibilisation, des contrôles et des verbalisations : 1391 PV assurés par l'unité de vidéo verbalisation et 2928 PV dans le cadre de la régulation des déplacements.</p>
<p>25 novembre 2022</p>	<p>Journée police municipale mobilisée contre les violences faites aux femmes</p> <p>Le vendredi 25 novembre, les agents ont mené, toute la journée, des actions de prévention et de sensibilisation pour rappeler aux parisiennes et aux parisiens l'engagement quotidien de la police municipale contre les violences sexistes et le harcèlement de rue. Certaines actions ont été menées en partenariat avec des associations spécialisées et la Police Nationale.</p> <p><u>Bilan de la Journée</u> 60 missions spécifiquement programmées 250 agents mobilisés (PM/ASP/ISVP/médiateurs) 4000 Flyers d'information « Ma jupe n'est pas une invitation » et « violentomètres » ont été distribués.</p>
<p>8 juillet 2022</p>	<p>Journée police municipale mobilisée pour la protection de l'environnement</p> <p>Vendredi 8 juillet 2022, les agents ont mené, toute la journée, des actions de prévention et de sensibilisation pour rappeler aux parisiennes et parisiens que l'engagement quotidien de la police municipale contribue aussi à la protection de l'environnement.</p> <p>Des missions étaient particulièrement ciblées. Ainsi, sur les marchés, une large sensibilisation des commerçants a été entreprise contre l'utilisation des sacs plastiques à usage unique. Le contrôle des vignettes Crit'Air a été renforcé, de même que la verbalisation des dépôts sauvages sur les chantiers et aux abords des commerces. Concernant les terrasses, l'attention des agents était portée sur le respect du nouveau règlement et l'information des établissements sur l'interdiction d'utilisation des climatiseurs et des chauffages.</p> <p><u>Bilan de la Journée</u> 130 missions spécifiquement programmées (marchés, terrasses, contrôles Crit'Air, dépôts et chantiers) par les divisions territoriales et les divisions d'appui. Elles ont donné lieu à des actions de sensibilisations, des contrôles et des verbalisations : 283 PV Crit'air, 38 PV pour dépôts sauvages sur la voie publique, 31 PV gros embarras de chantiers et 12 PV pour stationnement d'un véhicule dont le moteur n'est pas arrêté</p>

<p>28 avril 2022</p>	<p>Journée police municipale mobilisée contre les nuisances sonores</p> <p>Jeudi 28 avril 2022, les agents ont mené, toute la journée, des actions de prévention et de sensibilisation pour rappeler aux parisiennes et parisiens que l'engagement quotidien de la police municipale contre les nuisances sonores. Des missions étaient particulièrement ciblées : les équipes ont déployé des sonomètres afin de mesurer le bruit pouvant être émis par les parisiennes et les parisiens (voitures, deux-roues motorisés, bruit de chantier, terrasses animées, cris, tapages, musique...). À cette occasion, le Bureau des Actions contre les Nuisances Professionnels (BANP) a fortement été mobilisé, notamment aux abords des terrasses en soirée. Enfin, des opérations de contrôle ont aussi eu lieu afin de veiller au respect de la tranquillité des parisiennes et de parisiens.</p> <p><u>Bilan de la Journée</u> 80 missions dédiées à la lutte contre le bruit (avec des sonomètres) 23 signalement ont été transmis au Centre d'appels de la police municipale</p>
<p>29 mars 2022</p>	<p>Journée police municipale mobilisée pour la protection des piétons</p> <p>Mardi 29 mars 2022, les agents ont mené, toute la journée, des actions de prévention et de sensibilisation pour rappeler aux parisiennes et parisiens que l'engagement quotidien de la police municipale contribue à la protection des piétons. Des missions étaient particulièrement ciblées : des opérations de contrôle ont eu lieu afin de veiller au respect des feux rouges, des passages piétons, des zones piétonnes ainsi que l'usage des trottoirs pour les vélos, trottinettes et deux-roues motorisés. Ces contrôles ont parfois mené à la verbalisation des infractions liées au stationnement gênant et si nécessaire à l'enlèvement des véhicules.</p> <p><u>Bilan de la Journée :</u> 200 opérations menées dans tout Paris 1087 sensibilisations effectuées par les équipes de médiation 1216 verbalisations PV dressées pour des infractions entravant la circulation des piétons : 788 ont concerné des infractions de stationnement gênant la circulation des piétons, 335 ont concerné des infractions à la circulation touchant les piétons (inobservations du feu rouge et de la circulation en dehors de la chaussée) et 93 ont concerné des embarras de la voie publique par des gros embarras ou dépôts au pied des bacs de collecte.</p>

AGENDA DES DÉPLACEMENTS

OUVERTS À LA PRESSE

- **Samedi 18 novembre à 11h00** : cérémonie d'accueil des nouvelles promotions de police municipale
- **Vendredi 17 novembre à partir de 16h30 et samedi 18 novembre 2023 toute la journée** : journées Portes Ouvertes à la Caserne Napoléon et Village du recrutement
- **Lundi 20 novembre à 16h30** : inauguration du local de l'Unité d'appui du nord-est parisien
- **Mercredi 22 novembre à 9h00** : formation de la police municipale sur la prévention des rixes
- **Mercredi 22 novembre à 17h30** : opération avec caméras-piétons
- **Jeudi 23 novembre à 10h30** : stand de la police municipale au Forum Paris Pour l'Emploi
- **Vendredi 24 novembre toute la journée** : journée de la police municipale mobilisée contre les violences faites aux femmes et le harcèlement de rue

CONTACT

Nathan Abou

Service de presse • presse@paris.fr

01 42 76 49 61